



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 11 janvier 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal dans le centre communautaire multifonctionnel situé au 6, impasse des Étoiles à Cantley, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 1) La demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 vise à :
 - réduire la marge de recul latérale droite du bâtiment principal commercial de 15 mètres à 10 mètres;
 - réduire la marge de recul arrière du bâtiment principal commercial de 15 mètres à 4,5 mètres;

Identification du site concerné : Lot projeté 6 487 285 (lots 2 619 491, 2 619 511 et 4 868 994) du Cadastre du Québec
468, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure par écrit avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 11 janvier 2022 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consulter le site Internet cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de décembre 2021.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier